

La situation à jour est indiquée dans mon rapport de 1965, monsieur Muir, mais si vous la voulez jusqu'à aujourd'hui, il faudrait que je l'obtienne du ministère.

M. MUIR (*Lisgar*): C'est très bien, merci.

M. HENDERSON: La commission des grains. Vous vous souviendrez que les dépenses de cet organisme dépassaient ses recettes par plus d'un million de dollars chaque année et le Comité a jugé que des mesures s'imposaient et m'a demandé de suivre la question de près. Eh bien, les droits ont été augmentés et, comme je l'indique, alors que les dépenses dépassaient les recettes de \$1,823,000 en 1965, si ces augmentations qui ont été mises en vigueur le 1^{er} août 1965 avaient été en vigueur pendant toute l'année financière, les recettes de la Commission auraient été majorées d'un peu moins que ce montant, soit de \$1,700,000. Je laisse au Comité de décider si cette question est réglée. Nous continuerons, il va sans dire, d'exercer notre surveillance pour les années à venir, mais au moins, il y a quelque chose de fait.

Et maintenant, le numéro 13 concerne mon service, un point que M. Winch a mentionné plus tôt. L'effectif autorisé reste depuis quelque temps, à 220. Mon personnel réel est de 198 pour l'instant. Il me manque donc 22 employés.

M. WINCH: Monsieur le président, puis-je interrompre ici parce que je sais que l'Auditeur général voudrait et devrait faire une déclaration. Je crois le moment opportun, à notre première séance, de signaler aux nouveaux membres du Comité aussi bien qu'à ceux d'entre nous qui en faisons partie depuis son origine, que ce problème du personnel de l'Auditeur général se pose chaque année. Nous reconnaissons tous ses responsabilités et sa pénurie de personnel et je crois que nous avons été parfaitement unanimes dans certaines de nos recommandations pour éliminer certaines difficultés de l'Auditeur général et pour qu'il obtienne—parce qu'il nous avait dit qu'il pourrait l'obtenir s'il en avait les pouvoirs—le personnel nécessaire. Et maintenant, on nous informe au bas de la page 8, que rien n'a été fait. Le Comité discute de la question depuis des années. Et voici qu'à notre première séance, il fait encore face au même problème: que rien n'a été fait à la suite d'une décision unanime de notre Comité.

C'est une question, monsieur le président, que je vous prie de considérer comme prioritaire et de voir à ce qu'on nous explique le plus tôt possible pourquoi ce haut fonctionnaire important qui relève de la Chambre des communes est traité de cette façon. Nous voulons savoir pourquoi un rapport unanime du Comité et notre recommandation n'ont pas encore été mis à exécution.

M. HENDERSON: La solution dont vous parlez dépend du gouvernement. Il faut modifier la Loi de l'administration financière pour m'autoriser à engager mon propre personnel. Avec l'aide du Comité de 1963, j'ai pris, avec la Commission du service civil, des dispositions pour qu'un membre de son personnel passe chez-moi en qualité de secrétaire du bureau des vérifications, et, en faisant double emploi, qu'il facilite le recrutement. Cette disposition a eu certains succès, mais pas autant que nous aurions aimé puisque le chiffre de 220 représente une estimation que mon personnel et moi avons établi comme effectif